



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Nom de l'établissement : 031-Sans-Frontières

Date d'évaluation du plan de lutte : 21 mai 2026

Date du CE : 27 mai 2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Le **portrait de situation** demeure **sensiblement le même**. Le **langage inadéquat entre les élèves** est présent, mais en diminution. Toutefois, la **collaboration avec les adultes s'est améliorée de façon générale**, notamment grâce à la présence des éducatrices (aide à la classe) en classe. **Un lien plus significatif se développe**, et ces intervenantes **s'intègrent davantage à la vie de l'école**, ce qui **favorise une meilleure cohérence dans l'application des règles de vie et des attentes**. Le **lien significatif demeure toutefois fragile** pour certains élèves ayant un **attachement particulier à un seul adulte**. Afin de répondre à ce besoin, des **mesures de prévention ont été mises en place en lien avec ses élèves**.

Les résultats du **sondage QSVE-BE** indiquent que **88 % des élèves ressentent un sentiment de bien-être à l'école**. Le **climat de sécurité est évalué à 85 %**. À travers l'analyse des résultats, nous avons relevé que **certains élèves présentant de grands besoins et manifestant des crises de colère peuvent influencer le sentiment de sécurité des autres élèves** qui en sont témoins. De plus, nous souhaitons **poursuivre le travail visant à encourager les élèves à dénoncer toute forme de situation de violence**. Nous constatons une **augmentation des dénonciations par rapport à 2024** ; cependant, celles-ci se font **principalement auprès des amis et des parents**.

Ainsi, ces **deux éléments constituent des axes d'amélioration** sur lesquels nous souhaitons **intervenir de façon ciblée**.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mis en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires :

Violence et intimidation

Objectif 1 : Diminuer de 10% le nombre d'événements de violence physique sur **la cour d'école** d'ici juin 2026.

Constat – Fin mai 2026 :

Depuis le début de l'année, **350 événements** ont été répertoriés, comparativement à **265 à la même période en 2025**, soit une **augmentation de 32 % lorsque nous regardons les données**. Toutefois, plusieurs éléments peuvent expliquer ce résultat (voir pistes de réflexion).

Les événements concernent les sous-catégories:

- gestes de violence
- conflits avec gestes de violence
- gestes à caractère sexuel
- violence et l'intimidation

Suivi de nos moyens de prévention :

- Le programme Dire-Mentor est utilisé du préscolaire jusqu'au 2e cycle. Pour le 3^{ème} cycle, l'enseignement est fait à travers d'autres activités pédagogiques personnalisées et divers scénarios sociaux du quotidien.
- Des ateliers sur les habiletés sociales portant sur l'anxiété ont été animés auprès des élèves du troisième cycle pendant une partie de l'année.
- Le déploiement du programme *Ma cour, un monde de plaisir* s'est poursuivi, notamment par la nouveauté de la zone ALT.
- Il y a eu l'organisation de récréations supervisées par groupes d'élèves et la présence de TES sur la cour lors des récréations.
- L'enseignement du module *Monsieur Cerveau* (programme ATTENTIX) est offert aux élèves du préscolaire. Des réinvestissements sont également réalisés dans certains niveaux, à la demande des enseignants, en fonction des besoins des groupes.

Objectif 2: Diminuer de 10% le nombre d'événements de violence verbale **sur la cour d'école** d'ici juin 2026.

Constat - Fin mai 2026:

Depuis le début de l'année, **232 événements** ont été répertoriés, comparativement à **160 événements à la même période en 2025**. Cela représente une augmentation de 72 événements, soit une hausse d'environ 45 %. Toutefois, plusieurs éléments peuvent expliquer ce résultat (voir pistes de réflexion).

Les événements concernent principalement les sous-catégories :

- Langage inadéquat
- Manque de respect envers l'autorité
- Manque de respect envers l'élève
- Gestes/paroles à caractère sexuel
- Conflits avec gestes de violence

Suivi de nos moyens de prévention :

- **Objectif 2 :** Comme pour l'objectif précédent, l'ensemble des moyens de prévention, étant les mêmes, a été déployé. De plus, nous avons ajouté des mini-timbres à notre système de motivation, en lien avec les bons comportements. Les élèves sont très motivés par cet ajout, et nous constatons des effets positifs chez eux.

Pistes de réflexion :

Cette augmentation dans nos deux objectifs s'explique en partie par une **meilleure consignation des événements**, liée à la présence des TES sur le terrain ainsi qu'à l'augmentation du nombre de ressources / personne, permettant également un **suivi plus rigoureux auprès des parents**. La **collaboration avec les familles** est d'ailleurs jugée **positive**. **Au quotidien**, nous **ne constatons pas une augmentation des cas de violence** ; c'est plutôt le contraire. Nous observons que les élèves jouent de plus en plus lors des récréations, soit en participant aux jeux animés par nos acti-leaders, soit en se répartissant dans les différentes zones de la cour. La possibilité d'un choix varié répond bien aux besoins de nos élèves en les occupant de manière positive, tout en leur permettant de profiter d'un moment plus libre lors des récréations.

Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Oui, nous avons à cœur d'amener nos élèves à développer des habiletés sociales ainsi que des stratégies d'autorégulation, afin de les soutenir dans une meilleure gestion de leurs émotions, ce qui constitue un apprentissage essentiel et attendu dans leur développement.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter : Nous souhaitons poursuivre nos actions en accordant une place plus importante à la modélisation, dans le cadre de l'enseignement explicite les plans de leçons et divers scénarios sociaux, afin de soutenir davantage le développement des compétences sociales des élèves.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Les mesures mises en place favorisent la participation des parents à la vie de l'école en les encourageant à collaborer et à s'impliquer activement. De plus, les différents moyens de communication permettent de bien les informer tout au long de l'année scolaire. Des rappels sont souhaitables en cours d'année pour inviter les parents à consulter davantage le site web pour divers documents informatifs qui sont déposés. De façon générale, les parents savent différencier un conflit d'une situation d'intimidation.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Les modalités sont variées et connues des élèves, des membres du personnel et des parents, ayant été diffusées sur le site de l'école et dans l'agenda. Nous planifions faire un rappel dans l'Info-parents en septembre. Elles se révèlent efficaces et suffisantes pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte. Nos TES disposent de boîtes vocales, ce qui permet aux parents de laisser des messages et d'assurer une meilleure communication ainsi qu'une gestion plus efficace des situations. De plus, les plaintes transmises par courriel à l'adresse générique sont directement acheminées à la direction. L'ensemble des modalités a été utilisé et apparaît pertinent et efficace.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Nous planifions faire un rappel des modalités pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte à un deuxième moment dans l'année scolaire autre qu'en début (après les vacances de Noël ou après la semaine de relâche).

De plus, nous souhaitons nous assurer de bien diffuser auprès du personnel l'identité du 2e intervenant afin de favoriser une intervention rapide par une personne adéquatement formée pour gérer ce type de situation.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Le respect de la confidentialité constitue une priorité à l'école. Des rappels sont effectués ponctuellement, au besoin, afin de sensibiliser l'ensemble du personnel, notamment en amont de certaines décisions, pour prévenir toute fuite d'information dans la séquence de communication avec les familles. Les mesures mises en place se révèlent efficaces et généralement bien comprises. Tout le personnel démontre un souci constant de préserver la confidentialité et en reconnaît l'importance. Des rappels peuvent être effectués rapidement au besoin afin d'assurer le maintien de pratiques rigoureuses.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Les actions sont mises en place rapidement et de façon efficace, permettant ainsi de faire cesser les situations signalées. Les rôles de chacun sont clairs, ce qui favorise une meilleure coordination des interventions. Les victimes sont rapidement prises en charge et rassurées. Selon la situation, les auteurs sont rencontrés sur une base régulière pendant un certain temps afin de prévenir les récidives. Les témoins sont également rencontrés au besoin. De plus, le protocole d'intervention pour les VACS (violence à caractère sexuel) pour des comportements sexualisés est connu et utilisé par le 2^e intervenant ainsi que par la direction.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter : Revoir, avec l'ensemble du personnel, le protocole d'intervention afin de s'assurer que les étapes liées au rôle du 1^{er} intervenant sont bien connues de tous en début d'année. Se questionner également sur la pertinence d'ajouter une deuxième personne formée comme 2^e intervenant (TES) afin d'assumer ce rôle étant donné la grosseur de notre école.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
 - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
 - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
-

Commentaires :

Les victimes sont rapidement prises en charge et sont rassurées. Les auteurs, selon les situations, sont rencontrés sur une base régulière pendant un certain temps pour éviter les récidives. Les témoins sont rencontrés au besoin. Les mesures de soutien mises en place permettent d'assurer un encadrement adéquat des victimes, des auteurs et des témoins.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
 - Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
 - Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?
-

Commentaires :

Les mesures sont appliquées de manière rigoureuse et généralement constante. L'utilisation du tableau de classification des niveaux de comportement est de plus en plus comprise et utilisée par l'ensemble du personnel. Les parents sont informés rapidement, un suivi est assuré et les événements sont consignés dans l'outil Mémos.

Toutefois, un enjeu de communication persiste en raison de la taille de l'équipe d'intervenants et des ajustements sont en cours afin d'optimiser les suivis.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
 - La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?
-

Commentaires :

Les mesures sont appliquées systématiquement. Les parents sont rapidement informés et un suivi leur est fait. Les événements sont consignés dans Mémos. Dans plusieurs cas, les suivis individuels (« check-in ») avec les TES avant les récréations, la mise en place de contrats d'engagement comportemental (notamment l'interdiction de contact) ainsi que l'utilisation de systèmes de motivation ou de feuilles de route ont permis de réduire de manière significative les comportements inappropriés. Lorsque cela est nécessaire, notamment dans des situations de résistance de certains élèves, des références ou des suggestions de recours à des ressources externes sont proposées.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

Le protocole CSSRDN est connu des TES et de la direction. Lorsqu'une situation survient, une TES et un membre de la direction prennent rapidement en charge l'intervention ou appuie les adultes en charge. Nous souhaitons toutefois l'étendre davantage à l'équipe enseignante, qui constitue, à certains moments, la figure significative principale pour l'élève. Les capsules d'autoformation ont été visionnées par tous avant le 30 décembre 2025.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

L'ensemble du personnel accorde une grande importance à ces mesures et applique les mesures de sécurité prévues au plan de lutte. Plusieurs ateliers en lien avec ce sujet ont été offerts cette année dans les classes du troisième cycle afin de sensibiliser les élèves et de les éduquer quant à la signification de certains mots qu'ils peuvent utiliser sans en connaître le réel sens. Une belle sensibilité ainsi qu'une vigilance sont présentes chez les adultes du milieu.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le personnel est mobilisé.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les élèves sont impliqués.	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaires.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Évaluation du plan de lutte adoptée le 27 mai 2026 Adoption CE-031-2526- 032